



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°05/2026

(selon art. L2122-22 – 4^è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 30.06.2026

(délibération n°35/2026)

Présentation faite au Comité Syndical du 09/07/2026

MP26-SMMSMM01 : Acquisition de 3 véhicules et reprise de 2 véhicules pour le SMMAR en 2026.

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 “véhicule utilitaire optimisé” :

Le véhicule sera un utilitaire optimisé pour les terrains difficiles avec un faible kilométrage.

Lot 2 “Achat de 2 citadines hybrides” :

Le présent marché concerne l'acquisition de 2 citadines hybrides neuves et la reprise de 2 véhicules.

Le montant des reprises s'entend à part et ne sera pas déduit du montant de l'offre dans l'acte d'engagement.

Estimation : 80 000 € HT soit 96 000 € TTC

Délai d'exécution prévu : 2 mois maximum

Mode de passation : Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Date de la publication : 28 mai 2026

Date limite de remise des offres : 29 juin 2026

Critères de jugement des offres :

Lot 1 :Prix-50 / Valeur technique-30 / Délais de livraison-20

Lot 2 :Prix -50 / Valeur technique-20

Reprise de 2 véhicules-20

Délai de livraison -10

Candidatures reçues :2

-PEUGEOT MAUREL AUDOISE

-RENAULT GROUPE PEYROT

Marché attribué à :

Lot 1 PEUGEOT MAUREL AUDOISE pour un montant de 22 482.76 € TTC

Lot 2 PEUGEOT MAUREL AUDOISE pour un montant de 40 679.50 € TTC